

RENCONTRE
CIQ SAINT FRANÇOIS / COMMUNE
LE 21 SEPTEMBRE 2020

POINT 1 - Groupe scolaire Ouviaère

Demande d'une réflexion sur les possibilités de désengorgement du groupe scolaire surdimensionné (par rapport aux autres écoles de la Commune) et sur une refonte de la carte scolaire favorisant les déplacements piétons (et non l'afflux de véhicules autour du groupe scolaire).

Possibilité de mise aux normes du trottoir entre l'école élémentaire Ouviaère et le parking Guérin Marchi ?

L'école élémentaire Ouviaère a été dimensionnée et dispose des locaux suffisants pour accueillir au plus 13 classes. A ce jour, seules 11 classes sont occupées et les travaux que nous avons réalisés, à savoir la création d'un nouveau restaurant scolaire, nous ont permis de libérer de la place utile pour les classes et pouvoir ouvrir, si nécessaire, 3 classes supplémentaires (2 en élémentaire et 1 en maternelle).

L'école a été pensée, dès sa construction, pour accueillir des enfants en provenance des « écarts ». Ainsi, les enfants des quartiers, pour exemple, les Laouvas, les Espinades, Brogilum, chemin de Meyreuil à Fuveau... sont scolarisés dans cette école et jamais ils ne pourront y venir à pied.

Par contre, cette école est la seule qui est desservie par une ligne de transports scolaires.

La mise aux normes du trottoir entre l'école élémentaire Ouviaère et le parking Guérin Marchi est prévue dans le projet de requalification complète du chemin St François, phase 3 (et dernière) des travaux du quartier Ouviaère.

POINT 2 - Chemin de Saint-François (partie haute entre l'entrée des lotissements « La Bégude & L'Ouviaère » et le carrefour avec la RD 96)

Renouvellement des demandes suivantes :

- Un éclairage public (au besoin candélabre solaire),
- Une reprise du tracé dangereux du dernier virage,
- Le déplacement en retrait de la voirie des 4 conteneurs poubelles (ordures ménagères et emballages) à l'angle de l'impasse de la Farigoule,
- L'étude d'une solution pour stopper les éboulements récurrents de terre et de pierres,
- La suppression du rond-point giratoire malcommode devant l'entrée des lotissements « La Bégude & L'Ouviaère » et son possible remplacement par un marquage au sol en peinture,

- La reprise en peinture de ligne blanche continue devenue non visible
- La reprise du pluvial inopérant (plusieurs avaloirs sont situés du mauvais côté de la chaussée par rapport à la pente de la voirie)
- La possibilité d'une révision du tonnage autorisé avec une limitation à 3,5 T au lieu de 5,5T, (nuisances bruit et vibrations pour les habitations en mitoyenneté immédiate en contrebas)

Sur toutes les demandes énumérées, seule la demande n°6 (ligne blanche) est aujourd'hui réalisable à court terme. Pour les autres points soulevés une étude de faisabilité technique doit être réalisée et une programmation financière doit être arbitrée.

POINT 3 - Chemin de Saint-François (du début du chemin de Saint-François jusqu'au N°69 (Carrefour avec feu tricolore)

Confirmation de la mise en place d'un collecteur pour le tout à l'égout lors de la requalification de cette portion, dans le cadre de l'urbanisation du Pré de l'Ouvrière.

Nous vous confirmons la prise en compte dans le projet de requalification complète du chemin St François (cité plus haut) d'un collecteur d'eaux usées pour cette portion.

POINT 4 - RD 96 (entre le rond-point de l'Europe et le carrefour avec le chemin de Saint-François)

Renouvellement des demandes suivantes :

- Etude de mesures pour la sécurisation de cette portion avec en priorité une réduction de la vitesse du trafic (50 km) et si besoin un déplacement des limites d'agglomération sur cette portion de route de l'autre côté de la RD 96.
- Au carrefour Chemin de Saint-François/RD 96, mise en place d'un éclairage public du carrefour, ainsi qu'autour de l'abribus du ramassage scolaire.

Nous vous avons déjà indiqué que le Département, propriétaire de cette voirie, s'est déjà opposé à la diminution de la vitesse sur cette portion de voie.

L'autre côté de la 96 que vous mentionnez n'est pas dans le périmètre du CIQ St François. Toutefois je précise qu'à la demande de la commune le Département étudie une piste « modes doux » jusqu'au hameau Brogilum sur la droite en montant. Le tracé de la voie sera aussi repris. Mais ce projet prend du temps car des propriétaires de terrain que le département doit acheter pour réaliser son projet refusent de vendre.

Le déplacement des limites de l'agglomération n'est pas envisagé pour le moment : il aurait des conséquences non négligeables en termes d'urbanisation, de densification de l'habitat, de coût en équipements publics à prévoir tels trottoirs, éclairage, de coût d'entretien, de débroussaillage, ...

Une réflexion sera conduite en parallèle à celle de l'évolution du PLUi.

L'éclairage public du carrefour Chemin de St François / RD 96 est hors agglomération et a toujours été refusé par le Département. Le Département considère que c'est accidentogène.

POINT 5 - Jas de Bassas

Renouvellement des demandes suivantes :

- Mise en place d'un éclairage public intelligent (candélabres avec détecteur de mouvement) dans l'impasse du Jas de Bassas conduisant au Centre commercial Europe,
- Création d'un véritable accès piéton, poussette et PMR au Centre commercial, au bout de l'impasse du Jas de Bassas.

La Commune n'étudie pas, pour le moment, la mise en place de l'éclairage public dans l'impasse du Jas de Bassas. Par contre, nous pouvons étudier un accès piétons/poussettes en bout d'impasse pour accéder au parking du centre commercial.

POINT 6 - RD 56 E (entre le rond-point du cimetière et le pont au carrefour avec le RD 96) :

- Demande d'une intervention auprès du Département pour obtenir la sécurisation du débouché du lotissement « Les Jardins du Repos » (balises de croisement),
- Demande d'une intervention auprès du Département pour obtenir une diminution de la vitesse autorisée,
- Etudier la possibilité d'un déplacement des limites d'agglomération sur cette portion pour, en priorité, sécuriser les accès aux nombreuses habitations, des deux côtés de la route.

La demande d'une intervention du Département au débouché du lotissement « Les jardins du repos » a déjà fait l'objet d'un refus.

La demande de limitation de vitesse a déjà fait l'objet d'un refus.

Nous allons à nouveau les solliciter sur ces deux points.

La Commune n'envisage pas, pour le moment, de repousser les limites de l'agglomération dans ce secteur.

Le déplacement des limites de l'agglomération n'est pas envisagé pour le moment : il aurait des conséquences non négligeables en termes d'urbanisation, de densification de l'habitat, de coût en équipements publics à prévoir tels trottoirs, éclairage, de coût d'entretien, de débroussaillage, ...

Une réflexion sera conduite en parallèle à celle de l'évolution du PLUi.

POINT 7 - Pinède Pin de St-Francet/Impasse des Rubiettes/ Chemin de St-François

Veillez trouver également en pièce jointe le compte rendu de l'étude sanitaire de la pinède "Pin de St-Francet/Impasse des Rubiettes/ Chemin de St-François" que le CIQ St-françois a pu faire réaliser par un correspondant-observateur de la santé des forêts, DRAAF PACA, en espérant que vous voudrez bien l'accueillir avec intérêt.

La Commune va conduire 2 actions :

- Mettre en demeure les propriétaires de respecter leurs obligations OLD (50m de périphérie autour de la maison) de débroussaillage
- La Commune a obtenu de la Métropole un chantier forestier d'insertion pour entretenir ce secteur uniquement sur les parcelles qui lui appartiennent.